



6



TRAVAUX

8



ÉCOLES

12



SPÉCIAL
COVID





Chères Réhonnaises, chers Réhonnais,



Le 15 mars 2020 a eu lieu le 1er tour des élections municipales en pleine crise sanitaire avec la Covid19. Malgré cela, vous avez été nombreux à me faire confiance puisque vous m'avez permis d'être en tête avec 49,5% des voix mais pas assez pour que ma liste soit élue au 1er tour.

Le 28 juin 2020 a eu lieu le second tour, la crise sanitaire ayant pris de l'ampleur, vous avez eu le courage de venir voter en plus grand nombre et c'est ainsi que vous avez permis à la liste que je conduisais d'être élue avec près de 61% des voix. Permettez-moi de vous remercier chaleureusement pour m'avoir fait confiance lors du second tour.

Les semaines et les mois que nous venons de vivre ont été éprouvants. Pour tout le monde. Sans exception. La crise sanitaire à laquelle nous avons dû faire face a été effectivement sans précédent. Nous avons traversé plusieurs épisodes difficiles, depuis le mois de mars, début de la pandémie, le confinement, le déconfinement, la reprise difficile des écoles et le 2ème tour des élections, tout cela dans une atmosphère lugubre et malsaine, qui a changé notre quotidien, nos repères, nos habitudes, nos relations aux autres. Et nous ne sommes pas totalement sortis de cette crise, ni à l'abri de nouvelles vagues d'infections qui planent toujours au-dessus de nos têtes.

La Mairie de Réhon a réagi dès le début de la crise, nous nous sommes immédiatement réorganisés pour rester opérationnel à tous les niveaux. Cohésion et solidarité, tels sont les mots clés qui ont été mis en avant dans le cadre de la crise du COVID-19.

Maintenant doit commencer la vie d'après et nous devons à l'avenir prendre en compte les risques sanitaires. Le respect de certaines règles de base (garder ses distances, porter un masque,...) devra probablement être encore observé pendant un certain temps.

Aussitôt après les élections, nous nous sommes mis au travail avec les différentes commissions, afin d'assurer les travaux engagés et respecter les engagements que nous nous sommes fixés. Croyez en ma volonté de mener à bien et à terme, avec l'équipe municipale motivée, le travail engagé et à venir.

Je vous remercie encore une fois pour nous avoir fait confiance, vous pouvez compter sur mon équipe et moi-même.

Cordialement

Le maire, **Jean-Pierre Weber**



Nouveau conseil

Manquent sur la photographie : José Proenca, Edith Colin, Céline Collin, Marie-Angela Mangin, Judith Azévédo-Jeunesse, Antoine Pronesti, Christelle Risse, Olivier Schmitt et Isabelle Mazzichi.

■ ÉLECTIONS MUNICIPALES

Premier tour :

Le vote pour les élections municipales s'est tenu le 15 mars 2020. Les habitants ont été seulement 39,33% à avoir glissé un bulletin dans les urnes, la pandémie du coronavirus a peut-être influencé ce chiffre. On constate que le taux de participation a baissé, 60,61% des électeurs se sont abstenus. La commune a vu Jean-Pierre Weber sortir victorieux du 1er tour avec 49,53% des suffrages, un chiffre plaçant la liste « Continuons pour Réhon » en tête.

La liste « Ensemble pour l'avenir de Réhon » de Jean-Paul Danloy a séduit 25,84% des citoyens de la municipalité.

Enfin, Antoine Pronesti à la tête de la liste « RéhoNouveau » a recoté 24,61% des votes et sera en ballottage au second tour face à celles de Jean-Pierre Weber ainsi que Jean-Paul Danloy.

Du fait de l'épidémie de coronavirus frappant le sol français, le gouvernement a décidé le report du 2ème tour de l'élection des villes en ballottage.

Second tour :

Pour ce second tour, les listes « Ensemble pour l'avenir de Réhon » et « RéhoNouveau » ont fusionnées.

Le second tour des élections municipales a eu lieu le 28 juin 2020, il y a eu un peu plus de votant qu'au 1er tour, 42,36% et un taux d'abstention de 57,64%.

Grâce à 60,89% des votes exprimés, la liste « Continuons pour Réhon » de Jean-Pierre Weber a récolté la majorité des voix dans notre commune et se voit attribuer 22 sièges à l'occasion du second tour.

Créditée de 39,33%, la liste de Jean-Paul Danloy a obtenu 5 sièges.



MAIRE DE RÉHON

Jean-Pierre WEBER

ADJOINTS

1^{er} adjoint

Patrick BEUDIN



2^e adjointe

Isabelle DONATI



3^e adjoint

Bernard HENRION



4^e adjointe

Sabrina CLIN



5^e adjoint

Dominique EXPOSTA



6^e adjointe

Isabelle MAZZARINI



7^e adjoint

José PROENCA



CONSEILLERS MUNICIPAUX

Calogéro AMICO

Céline COLLIN

Abdelhafid LOUGHLIMI

Hélène MORO

Edith COLIN

Michel MENGIN

Christelle THIEBAUX

Xavier GUARISCO

Carine FUND

Yannick PAULIN

Isabelle BOURDEAUX

Lionel COLLIN

Jennifer BAUER

Marie-Angéla MANGIN

Judith AZEVEDO-JEUNESSE

Antoine PRONESTI

Christelle RISSE

Olivier SCHMITT

Isabelle MAZZICHI

COMMISSIONS MUNICIPALES



Patrimoine - Fêtes & Cérémonies

Membres : BEUDIN Patrick, MANGIN Marie-Angéla, EXPOSTA Dominique, FUND Carine, MORO Hélène, AMICO Calogéro, COLLIN Lionel, SCHMITT Olivier, RISSE Christelle



Développement du lien social, intergénérationnel, jeunesse & personnes âgées

Membres : DONATI Isabelle, COLLIN Céline, MORO Hélène, BOURDEAUX Isabelle, MENGIN Michel, MAZZARINI Isabelle, COLLIN Lionel, RISSE Christelle, PRONESTI Antoine



Finances, Communication digitale

Membres : HENRION Bernard, PAULIN Yannick, THIEBAUX Christelle, GUARISCO Xavier, COLIN Edith, CLIN Sabrina, DONATI Isabelle, PRONESTI Antoine, AZEVEDO-JEUNESSE Judith



Affaires scolaires, périscolaire

Membres : CLIN Sabrina, DONATI Isabelle, MANGIN Marie-Angéla, BAUER Jennifer, PROENCA José, HENRION Bernard, FUND Carine, RISSE Christelle



Travaux - Environnement - Sécurité & Citoyenneté -

Patrimoine immobilier

Membres : EXPOSTA Dominique, AMICO Calogéro, BAUER Jennifer, COLLIN Céline, LOUGHLIMI Abdelhafid, BEUDIN Patrick, MAZZARINI Isabelle, PRONESTI Antoine, AZEVEDO-JEUNESSE Judith



Culture - Communication - Attractivité de la cité & développement économique

Membres : MAZZARINI Isabelle, COLIN Edith, DONATI Isabelle, PAULIN Yannick, LOUGHLIMI Abdelhafid, MORO Hélène, BOURDEAUX Isabelle, PRONESTI Antoine



Sports & Associations

Membres : PROENCA José, THIEBAUX Christelle, GUARISCO Xavier, BEUDIN Patrick, MENGIN Michel, HENRION Bernard, PAULIN Yannick, SCHMITT Olivier, AZEVEDO-JEUNESSE Judith

Représentants de la commune dans divers organismes

AGAPE, 2 Délégués titulaires : LOUGHLIMI Abdelhafid, BEUDIN Patrick • **FIL BLEU**, 2 Délégués Titulaires : AMICO Calogéro, BEUDIN Patrick ; 2 Délégués Suppléants : MENGIN Michel, MANGIN Marie-Angéla • **MD54**, 1 Délégué titulaire : HENRION Bernard ; 1 Délégué Suppléant : LOUGHLIMI Abdelhafid • **MISSION LOCALE**, 1 Délégué Titulaire, 1 Délégué Suppléant : DONATI Isabelle, BOURDEAUX Isabelle • **SISCODELB**, 2 Délégués Titulaires, EXPOSTA Dominique, AMICO Calogéro • **CA COLLEGE**, 1 Délégué titulaire, 1 Délégué Suppléant : MAZZARINI Isabelle, BAUER Jennifer • **CHENIL JOLIBOIS**, 2 Délégués Titulaires, 1 Délégué Suppléant : BAUER Jennifer, COLLIN Céline, CLIN Sabrina • **CORRESPONDANT Défense**, 1 Délégué Titulaire : WEBER Jean-Pierre • **J'aime le CINEMA**, 1 Délégué titulaire, 1 Délégué Suppléant : COLIN Edith et LOUGHLIMI Abdelhafid • **CNAS**, 1 Délégué titulaire : DONATI Isabelle •

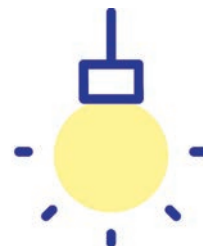
■ AIRE DE JEUX HEUMONT

L'aire de jeux, pour les enfants, à Heumont, a été entièrement rénovée, mise en place d'un nouveau sol et de nouveaux jeux.



LA FIBRE, UNE RÉALITÉ !

Le très haut débit arrive à Réhon... La société Losange procède actuellement à l'équipement des armoires mises en place cet été.



ECLAIRAGE PUBLIC LED

La commune installe des éclairages publics de type LED car les ampoules à LED présentent de nombreux avantages dont le fait d'être plus écologique, de consommer moins, d'avoir une durée de vie plus longue, de ne pas dégager de chaleur et enfin de proposer un allumage instantané...

LE SQUARE “LES MÉLÈZES”



Les travaux sont en cours de finition.

La création de l'espace naturel d'agrément pour permettre aux personnes de se promener, intégrant quelques agrès pour les adultes et des jeux pour les enfants sera terminée d'ici la fin de l'année.



ZAC DE LA HARANGE

Le 15 octobre a eu lieu l'ouverture de la ZAC et la remise officielle à la commune par la SOLOREM, les parcelles sont prêtes à la construction.

Les premiers chantiers ne vont plus tarder à commencer sur la zone d'aménagement de la Harange.

Le futur lotissement compte 45 parcelles à bâtir, plus d'autres lots pour du collectif (immeuble de 26 logements par MMH, construction de logements adaptés aux seniors).





■ COVID 19 A L'ÉCOLE

Afin de protéger les élèves et les personnels, dans le contexte Covid-19, la reprise se fait dans le respect des règles sanitaires.

Un protocole sanitaire renforcé permet d'accueillir tous les élèves dans l'ensemble des écoles dans des conditions de sécurité strictes et adaptées au contexte.

Ce renforcement se traduit par des mesures plus strictes en matière d'accueil et de sortie des enfants, d'organisation des circulations et de restauration scolaire. Ces mesures peuvent être adaptées en fonction de l'augmentation de la circulation du virus.

- Respect des gestes barrière
- Port du masque pour les adultes
- Port du masque pour les élèves dès le CP
- Hygiène des mains
- Nettoyage et aération des locaux
- Limitation du brassage

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école, ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38° ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels doivent appliquer les mêmes règles.

Je suis un virus de la famille de la grippe...



Je m'appelle Coronavirus

J'adore voyager...



Et sauter dans les mains des gens pour les saluer

TOP LA



Les médecins trouveront un vaccin qui t'empêchera de tomber malade si je viens te visiter...



L'ÉCOLE À RÉHON EN CHIFFRES

Ecole Maternelle d'Heumont

- 1 classe petite et moyenne section
- 2 classes moyenne et grande section

Ecole Primaire d'Heumont

- 1 classe CP
- 1 classe CP / CE1
- 1 classe CE1/ CE2
- 1 classe CE2/ CM1
- 1 classe CM1/ CM2
- 1 classe CM2
- 1 classe ULIS

Ecole de Réhon

- 1 classe petite/ moyenne / grande section de maternelle
- 1 classe grande section de maternelle / CP
- 1 classe CP /CE1
- 1 classe CE2 /CM1
- 1 classe CM1/CM2



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Réhon est un établissement public administratif présidé par le maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes compétentes dans le domaine de l'action sociale et représentantes d'association.



Le CCAS propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.



Le public de la commune y est conseillé sur les droits sociaux, orienté vers les partenaires locaux (CAF, CPAM, CRAM, Conseil Départemental, Pôle Emploi, Mission Locale) ou est directement pris en charge.



Le CCAS intervient également auprès des personnes en difficulté par le biais d'aides dites facultatives : bons de consommation, aide énergie.



Le CCAS a mis en place, depuis plusieurs années, une navette pour les personnes âgées pour se rendre au supermarché INTERMARCHÉ de Longwy tous les jeudis matins. Les personnes intéressées doivent s'inscrire avant chaque mercredi en mairie (03 82 24 90 70).

Permanences du CCAS en mairie de Réhon :

- le lundi de 9h30 à 12h
- le vendredi matin sur RDV



Cadeau de fin d'année aux séniors :

Toutes les personnes de 65 ans et plus (sans condition de ressources, habitant depuis plus d'un an sur la commune) se verront offrir un présent par le CCAS pour les fêtes de cette fin d'année 2020 ainsi qu'une distribution de masques.

Pas d'inscription !

Les personnes devront se présenter en mairie au local du CCAS :

Les Lundis 14 & 21 Décembre 2020 de 9h30 à 12h.

■ LES BERGERONNETTES



Pour les bergeronnettes, la saison 2019/2020 a été très particulière. Les sections Jeunesses et Aînées ont pu concourir lors de la compétition du dimanche 8 mars 2020 au COSEC d'Heumont. Cet évènement riche en bons résultats pour les gymnastes, a permis de faire découvrir leur travail au sein du club. Mais le club a dû cesser toute activité le 13 Mars suite au COVID 19. Malgré les efforts du club pour tenter d'organiser quelques séances en Juin, ce projet a échoué faute de possibilités d'accès à la salle d'entraînement, et la saison s'est terminée sur un sentiment d'inachevé.

Pour la saison 2020/2021, les gymnastes se tournent vers l'avenir et reprennent le chemin des entraînements :

Section Poussines

(nées en 2011/2012/2013/2014):

Mercredi de 15h30 à 17h30.

Et à partir de Janvier 2021 le Mardi de 17h à 18h30.

Section Jeunesses-Aînées

(nées en 2010 et avant) : Mercredi de 17h30 à 19h30 et vendredi de 17h30 à 20h.

Les bergeronnettes sont encadrées par Romane Richy, Kaytline Lopes, Elisabeth Maisenti, Nadège Mast, Murielle Cara, Ilham Cherki, Jessy Bouche, Cécile Lecomte et Audrey Vaudois.

Inscriptions

Si vous souhaitez inscrire votre enfant au club des Bergeronnettes de Réhon, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de **Christian Mast**.

Contact : christianmast@hotmail.fr
ou 06 42 39 27 80.



■ KRAV MAGA

Le Krav Maga est une technique accessible à toutes et tous, fondée sur des principes simples, et des gestes faciles à apprendre et à exécuter. Le Krav Maga s'inspire de réactions naturelles et instinctives, travaillées pendant les entraînements. Ces techniques visent, avant tout, l'efficacité pour assurer sa sécurité. En pratiquant le Krav maga on peut améliorer sa condition physique et aussi travailler sa coordination, son équilibre sa confiance en soi et même sa mémoire !

Quel que soit son âge ou sa force physique, on peut pratiquer à son niveau et à son rythme, lors des entraînements. Débutantes et débutants sont les bienvenus !

Anciens et nouveaux élèves travaillent ensemble dans une ambiance chaleureuse et conviviale, toujours dans un esprit sportif de dépassement de soi.

Le Krav Maga Women Protect est une association, pour toutes les femmes victimes de violences, pour apprendre à se défendre.

Cours saison 2020/2021

Lundi - mercredi - vendredi de 20h à 22h

Au C.O.S.E.C. Réhon - Heumont

Inscriptions et renseignements : 06 62 37 52 98



■ CHORALE NO P'TITS CHŒURS

Tu aimes la musique ? Le chant ?

Alors te voilà prêt pour intégrer la chorale « No' p'tits Chœurs » !

Depuis le 29 septembre, les enfants ont découvert une nouvelle activité, grâce à Nora, chanteuse depuis de nombreuses années, passionnée de musique et de chant, avec une expérience de terrain en enseignement musical.

Les enfants de la chorale apprennent tous ensemble à chanter en rythme, à créer des harmonies sur des chansons qu'ils choisissent pour préparer un super spectacle en fin d'année.

Rendez-vous au Foyer des personnes âgées sur la place Grenetier à Réhon

Le mardi de 17h30 à 18h30 pour les petits (5 - 10ans)

Le mardi de 18h30 à 19h30 pour les grands (10 ans et +)

N'hésite pas ! Rejoins-nous !

■ LA BOULE D'ARGENT (PÉTANQUE)

La Présidente, Fabienne Gilson, a créé le club en 2010. Aujourd'hui il y a environ une trentaine d'adhérents. Avec la Covid 19, beaucoup de compétitions ont été annulées entre Mars et Juin. Les entraînements ont repris depuis le mois de Juillet et le club a participé à plusieurs compétitions et a organisé la demi-finale des championnats de Meurthe & Moselle au mois de septembre.

Entraînements

Lundi - Mercredi - Vendredi de 17h à 19h30

au stade Gilbert Broseus à Heumont



■ US REHON JUDO / JUJITSU

Le club de Judo / Jujitsu a repris ses activités depuis la rentrée au COSEC d'Heumont.

Entraînements

Lundi et mercredi :

- de 17h00 à 17h45 pour les 4 à 5 ans

- de 18h00 à 19h00 pour les 6 à 9 ans

- de 19h15 à 20h30 pour les plus de 10 ans et les adultes

Suite au protocole sanitaire, les tatamis sont systématiquement désinfectés après chaque groupe.

Prochains stages :

• Stage Kata le samedi 09 Janvier 2021 au COSEC d'Heumont

• Stage Jujitsu Self défense le dimanche 10 janvier 2021 au COSEC d'Heumont

• Stage d'arbitrage (date à définir)

CETTE ANNÉE EST DIFFICILE...

Nous sommes en guerre contre un ennemi invisible et nous devons y faire face. Nombre d'entre vous ont dû respecter et subir le confinement. Ce fut l'intérêt collectif de rester chez vous avec plus ou moins de procédures pour certains.

Nous rendons un vibrant hommage aux soignants et à tous ceux qui ont œuvré pour le bien public pendant la crise. Pensons aussi à nos personnes âgées qui en EPHAD sont plus morts de tristesse que de vieillesse.

Cette rentrée scolaire est particulière, chacun se doit de respecter les strictes consignes sanitaires, le masque, le gel hydro alcoolique, la distanciation physique éviter que les grands-parents aillent chercher leurs petits-enfants. Nous ne saurions que trop recommander ces mesures par précaution.

Nous ne savons pas ce que nous réservent les semaines et les mois à venir, mais gardons espoir.

1^{er} CONFINEMENT...



Pendant la période de confinement, la municipalité, l'ARPA et le CCAS ont mis en place un service gratuit de portage de courses et des produits pharmaceutiques à domicile pour les plus de 70 ans, ou celles et ceux qui sont en situation médicale fragile.

Ce sont trois référents du dispositif qui listaient les courses puis les bénévoles de l'ARPA effectuaient le **portage à domicile dans les véhicules mis à disposition par la mairie**.

Des affiches étaient apposées aux quatre coins de la ville, le message était passé sur internet et le bouche à oreille a fait le reste.

Les deux pharmacies de Réhon ont été sollicitées. Pour le magasin, ce fut l'Intermarché car c'est le plus proche, pour réduire les déplacements. Chaque personne a pu utiliser ce service une à deux fois par semaine.

Malgré la fermeture ou la réduction des services, **la mairie a gardé une permanence d'accueil**. Le service d'entretien n'a pas cessé de fonctionner pendant cette difficile période. Et les agents ont également mis en place **une animation pour accueillir les enfants dont les parents travaillaient dans le milieu médical**. Enfin, la mairie a imprimé et mis à disposition gratuitement des dizaines d'attestations de déplacement dérogatoire dans les boîtes à livres de la ville pour celles et ceux qui n'avaient pas internet ou d'imprimante.

Les membres de l'ARPA ont pris en charge la distribution de masques, au domicile pour ses adhérents ainsi que pour les autres personnes âgées qui en avaient fait la demande. Des masques lavables ont été distribués aux habitants, à la salle du conseil pour Réhon et sous le préau de l'école primaire pour Heumont, pendant le mois de Mai.

En partenariat avec la commune, l'équipe de soins primaires de Réhon (ESP), avec les infirmiers libéraux de Réhon et Heumont avait lancé une initiative permettant la **réalisation de tests PCR en mode drive sur le parking du COSEC à Heumont**.

Un grand MERCI aux équipes de la municipalité pour leur dévouement en cette période difficile.



2^e CONFINEMENT...

Un confinement généralisé a donc fait son retour sur l'ensemble de la France, depuis le 29 octobre 2020, une décision prise par le gouvernement face au rebond de l'épidémie de coronavirus dans l'ensemble du pays. Ce confinement est différent de celui de mars/avril, avec quelques règles assouplies.

Ce reconfinement doit durer jusqu'au 1^{er} décembre prochain, mais les mesures pourraient s'étendre jusqu'au mois de janvier, englobant les fêtes de fin d'année

Les crèches, écoles maternelles et primaires, collèges et lycées restent ouverts...

Différence majeure par rapport au premier confinement, cette fois, les crèches, écoles maternelles et primaires, collèges et lycées restent ouverts, le port du masque est étendu aux enfants du primaire dès l'âge de 6 ans.

Plusieurs commerces, jugés essentiels restent ouverts.

Cela concerne les pharmacies, les bureaux de tabac, les commerces alimentaires (de la superette à l'hypermarché), les stations-services, les magasins de matériaux et d'outillage, les blanchisseries et les banques. Par ailleurs, les parcs, jardins, cimetières et marché en plein air vont également rester ouverts.

Les commerces non essentiels sont fermés

Comme en mars/avril dernier, les commerces non-essentiels comme les cafés, bars, restaurants, magasins de vêtements ou de chaussures, les centres commerciaux, les librairies, les instituts de beauté ou encore les coiffeurs ont dû fermer.



Déplacements limités à 1 km...

Les déplacements sont limités à 1 km autour de son domicile pendant le confinement, pour prendre l'air, faire du sport ou promener son chien dans la limite d'une heure par jour. Au-delà, les déplacements sont autorisés pour les courses alimentaires, le travail, les rendez-vous de santé, une convocation judiciaire ou administrative, de « motifs familiaux impérieux » ou l'assistance aux personnes vulnérables et précaires.

Un confinement plus souple

Le confinement est plus souple qu'au mois de mars, le gouvernement a prévu de nombreuses dérogations pour le travail, l'école, les commerces. Chaque sortie de votre domicile doit être justifiée. Des attestations de déplacements sont disponibles dans les boîtes à livres de la ville pour les personnes ne disposant pas d'internet ou d'imprimante.

Toujours avec son attestation

N'oubliez pas votre attestation de déplacement si vous sortez de chez vous ! La mairie de Réhon est ouverte aux heures habituelles et les services de la ville fonctionnent normalement.

Un service de portage de courses

La Municipalité, l'ARPA et le CCAS ont mis en place un service de portage de courses et de produits pharmaceutique à domicile pour les personnes âgées ainsi que pour les personnes fragiles ou en situation de vulnérabilité. **Inscriptions en mairie auprès du CCAS au : 03 82 24 90 70. MERCI !!!**

A tous ceux qui nous protègent et sauvent nos vies. Aidez-les... en restant chez vous !





■ RÉÉQUILIBRE

L'association Rééquilibré existe depuis 2004, elle a pour but de promouvoir le bien-être par diverses activités et différents intervenants. Le Reiki en est l'activité principale, c'est une technique de soin énergétique.

Suite au coronavirus, nous proposons des ateliers Reiki et de développement personnel en visioconférence.

Contact :

Présidente : Véronique LAMIABLE

Page Facebook : rééquilibré

Tel : 06 45 98 70 26

■ ACPG

L'association a été représentée aux différentes manifestations patriotiques, le 8 mai, le 18 juin, le 14 juillet par la présence de ses trois drapeaux et par un dépôt de gerbes. Un remerciement aux jeunes qui ont portés les drapeaux lors de ces cérémonies.

Appel à la jeunesse !

Il faut que le devoir de mémoire se perpétue et nous faisons appel encore une fois à notre jeunesse pour prendre la relève. Rejoignez-nous !

Contact :

M. René RAULET 03 82 44 98 87



■ ARPA



L'assemblée générale de l'ARPA de Réhon s'est tenue le 5 mars à la salle de la jeunesse. La crise sanitaire a fortement impacté les activités de notre association.

La rentrée 2020/2021 est marquée par un contexte sanitaire difficile, nous ne pouvons, pour le moment, organiser ni Thé dansant, ni voyages, ni repas ...

Pour pallier à ce manque, nous avons décidé de distribuer un chèque cadeau à nos adhérents.

Le timbre de cotisation pour l'année 2021 sera gratuit, et un petit cadeau sera remis à Noël à nos membres.

En cette fin d'année 2020, nous fêterons les Noces de diamants de :

M. & M^{me} BONOMETTI

M & M^{me} GHEDINI

M. & M^{me} BRESSAN

M. & M^{me} LEBAN

Nous espérons que nous pourrions tous nous retrouver très vite, après cet épisode de pandémie, pour la reprise de nos activités (Thé dansant, repas, goûters, voyages...).

Inscription des nouveaux retraités auprès de :

- M. Dominique EXPOSTA : 03 82 25 18 48

- M. André SERVAIS : 03 82 24 84 71

- M^{me} Roberte PAULUS : 09 73 65 29 06

- M^{me} Christine BELLION : 03 82 24 31 10.

■ COMITÉ DES FÊTES DE RÉHON

La fin d'année 2019 s'est terminée par un voyage le 14 décembre, au Marché de Noël dans les grottes de Valkenburg en Hollande.

L'association du comité des fêtes de Réhon, présidé par Mr Patrick BEUDIN, a organisé en début d'année des lotos et belotes le 18 janvier, le 8 février et le 7 mars. L'assemblée générale a eu lieu le 10 février, avec de nouveaux membres, dont une nouvelle secrétaire : Isabelle MAZZARINI. La crise sanitaire et le confinement a considérablement perturbé la vie de notre association, nous avons annulé nos derniers lotos, la brocante du 3 mai, le voyage du 14 juin et la fête patronale du 29 au 31 août avec le traditionnel feu d'artifice.

Le Comité a organisé, malgré le contexte sanitaire, une journée pêche pour ses membres, le samedi 27 juin au Domaine du Moulin Neuf entre Boismont et Pierrepont.

Nous espérons tous vous revoir dès que nous pourrons organiser des événements : lotos, Belotes, Saint Nicolas avec les enfants, Voyages...



■ CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945



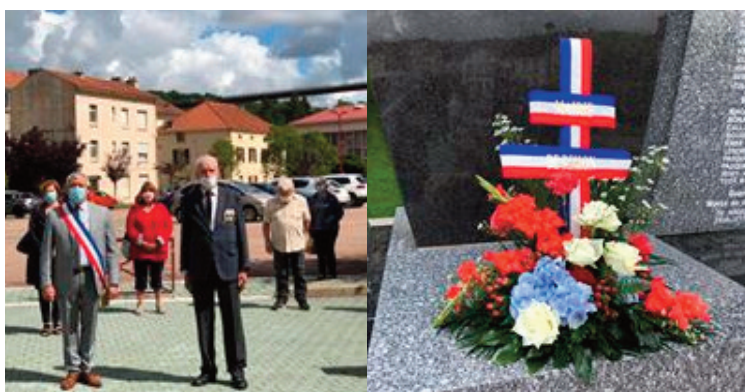
Même en ces temps perturbés, il convient de rendre hommage aux hommes et femmes qui ont combattu pour notre liberté.

Monsieur le Maire, accompagné de deux représentants de l'association des anciens combattants section de Montigny, Cons la Grandville et Réhon, ainsi que de deux adjoints, a déposé une gerbe au monument aux morts.

■ APPEL DU 18 JUIN

L'appel du 18 Juin du Général de Gaulle, c'était il y a 80 ans.

Hommage au monument aux morts, en présence d'élus et de membres des anciens combattants.



■ CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET

La Marseillaise a retenti au monument aux morts de Réhon où les adjoints arborant pour la première fois l'écharpe tricolore ont assisté le Maire pour déposer les gerbes, de la Mairie, des anciens combattants, du comité des fêtes de Réhon, en présence du Colonel Majewski représentant de l'ordre national du mérite, des porte-drapeaux, des anciens combattants, des élus du conseil municipal, des représentants d'associations et des habitants de la commune. Cette belle cérémonie s'est clôturée par un vin d'honneur à la salle du conseil municipal.

■ CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

C'est dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire et aux instructions du gouvernement que Mr le maire a tenu à commémorer en comité restreint la cérémonie du 11 novembre au monument aux morts de Réhon, en présence des présidents des ACPG, FNACA, FNATH, de leur porte-drapeau et de quatre adjoints de la commune.

Mr Weber a lu le message de Madame la Ministre de la mémoire et des anciens combattants, Geneviève Darrieussecq. Les deux adjointes Sabrina et Isabelle ont lu respectivement le message de l'UFAC et la liste des Morts pour la France de l'année 2020, après le dépôt de gerbes.

Sonnerie aux morts et Marseillaise ont retenti sur la place Grenetier.

N'oublions jamais que des milliers de soldats sont morts pour la France !



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Comme chaque année, la ville organise le concours des maisons fleuries qui fait le bonheur des habitants. C'est une jolie manière de mettre en valeur sa maison, de montrer ses talents de jardinier et de donner une belle image de sa ville en participant à son embellissement. Un jury composé de 4 personnes s'est

déplacé dans toute la cité pour évaluer la décoration, la notation prend en compte la vue d'ensemble, l'harmonie, la diversité, la propreté, la créativité...

Les gagnants voient leur talent reconnu et ont reçu une récompense sous forme de bons d'achat, lors d'une réception, qui a eu lieu le vendredi 2 octobre 2020

à la salle du conseil de la mairie.

Mrs et Mmes PIPERE, HAUSMANN, ARIES, GIUSTI, BONOMETTI, VINCENT, LIBERATO, GALETTI sont les heureux gagnants cette année.

Bravo à eux, à l'année prochaine avec encore plus de jolies maisons fleuries.



■ RÉUNION QUARTIER JEANNE D'ARC



Conformément à une promesse de nous occuper de ce quartier, nous avons invité les habitants à une rencontre, le samedi 12 Septembre 2020, pour évoquer ensemble leurs problèmes du quotidien. C'était une très belle réunion avec la contribution active et sympathique de nombreux habitants. Nous avons parlé notamment de la circulation, du stationnement, de la propreté, mais également du ramassage scolaire ou encore des permanences sociales à venir.

L'ensemble des personnes présentes ont apprécié leur cadre de vie que nous allons néanmoins tenter d'améliorer par étapes. Un parking sera étudié et un réaménagement au niveau du city stade doit être programmé.

Un pot de l'amitié a clôturé cet agréable après-midi, merci à tous pour cette participation active et très constructive.

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Les Journées Européennes du Patrimoine se sont déroulées le week-end du 19 et 20 septembre 2020 dans notre ville. Lors de ces journées, l'église Sainte Geneviève de Réhon et la « Mise au Tombeau » du 16ème siècle (classé monument historique depuis 1929), ainsi que l'église Saint-Eloi d'Heumont et ses vitraux Grüber, furent ouvertes.

Le public fut invité à découvrir une exposition de photos dédiées à la ville de Réhon ainsi qu'une projection du film « l'histoire de Réhon » réalisé par M. Louis Hublau à la salle Abbé Petit.

Sous un beau ciel bleu, les participants ont pu parcourir les rues de la ville et ses sites remarquables (la fresque rue de Longwy, le calvaire, le passé industriel avec la stèle de la Providence et le laminoir place Grenetier, les cités jardins, la statue Jeanne d'Arc...) grâce à un petit livret qui leur a été distribués. Animation de l'association Lorraine Memory 44' avec une exposition de véhicules militaires, reconstitution d'un campement,



baptême en véhicule de la guerre 39/45, ambiance musicale des années 40... et la présence des Pin'Up le dimanche. Le public venu en nombre a apprécié cette journée ensoleillée.

OCTOBRE ROSE

Le cancer du sein est le plus répandu des cancers féminins. Malgré cela, la recherche continue de se battre sur tous les fronts pour améliorer le dépistage et la prise en charge médicale. Convaincre les femmes du rôle primordial du dépistage précoce et faire progresser la recherche, telle est la vocation des campagnes d'Octobre Rose organisées par l'association « Le cancer du sein, parlons-en ! ». Lutter contre

le cancer, c'est avant tout lutter pour que la vie continue, et avec elle la joie de vivre. Le dépistage précoce permet en effet de sauver des milliers de vies.

Cette année, à cause du coronavirus, les actions dans nos villes ont été difficiles à organiser.

La ville de Réhon, en partenariat avec IntenCité Grand Longwy, dans le cadre d'Octobre Rose, a déposé des tirelires chez les commerçants.

Un grand MERCI aux participants, c'est un moyen de participer autrement que les années précédentes.



CERCLE GENEALOGIQUE



À NE PAS MANQUER !

Le cercle généalogique de Pays de Longwy rassemble toutes les personnes s'intéressant à la généalogie et à l'histoire des familles Lorraines, plus particulièrement celles de notre secteur qui regroupe Longuyon, Longwy et Villerupt. Un des objectifs est l'entraide généalogique en favorisant les contacts et les échanges mutuels.

- Aider les adhérents dans leurs recherches
- Etablir, pour les communes du nord du département, les tables de mariages, baptêmes et sépultures
- Reconstituer les familles par commune, en établir les livres de Familles
- Faire découvrir la vie de nos ancêtres

- Enseigner la paléographie (science des écritures anciennes)
- Intervenir dans les écoles (sur demande)
- Faire connaître nos travaux au public
- Edition trimestrielle d'un bulletin d'information intitulé « Au pied de mon arbre », lequel est envoyé gracieusement à tous nos adhérents.

Nos locaux se trouvent à l'école Jean de la Fontaine, 16 boulevard de Metz , 54350 MONT SAINT MARTIN (en face de la mairie).

Site Internet :

<http://genealogie-pays-de-longwy-545.fr>

Les livres des Familles de Réhon-Heumont en 7 volumes sont disponibles sur le site internet du cercle généalogique ou s'adresser en mairie de Réhon (03 82 24 90 70). Cette étude comprend plus de 19000 personnes, cela représente 8190 familles.

À noter !

Sous réserve des directives gouvernementales et si le contexte sanitaire le permet, une exposition historique et généalogique, agrémentée d'arbres généalogiques des familles de Réhon-Heumont se fera à la salle de la jeunesse (la date vous sera communiquée ultérieurement).

ILLUMINER NOEL !

La ville de Réhon organise un concours d'illuminations et de décorations de Noël afin d'encourager et de récompenser l'animation et l'embellissement de la commune lors des fêtes de fin d'année.

Que vous habitez une maison avec jardin ou un appartement avec balcon ou terrasse ? Vous êtes commerçant et souhaitez décorer votre vitrine ?

Faisons ensemble briller notre ville de mille feux !!

Pas besoin de s'inscrire, le jury du concours, composé d'élus, passera le 27 décembre à la nuit tombée, et délibérera pour désigner les gagnants.

Soyez nombreux à participer à l'atmosphère féérique de la magie de Noël !



CHEZ KINETTE !!!



Passage d'une épicerie ambulante dans notre ville, vente de pains, viennoiseries, brioche, pâtés lorrains, épicerie, saucissons, pâté artisanal, légumes et fruits frais.

Passage le lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche

- Sur la place Grenetier de 7h30 à 8h30
- Sur la place de l'église de 8h40 à 9h10

EUROFLEURS

Bienvenue à Nadège, nouvelle propriétaire du magasin Eurofleurs, rue de Longwy. Forte d'une quinzaine d'années d'expérience en qualité de fleuriste, Nadège réalisera pour vous de magnifiques réalisations personnalisées, gerbes et bouquets.

- **Ouverture le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi toute la journée**
- **Ouvert le dimanche matin**
- **Fermé le mercredi toute la journée**





Il nous appartient, habitants de Réhon, de faire en sorte que notre ville soit agréable, où il y fait bon vivre. Pour ce que chacun d'entre nous peut y contribuer en respectant tout simplement son voisin, son environnement, son quartier et d'une manière générale sa ville.



ARBRES ET HAIES

Les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies bordant les voies publiques et privées afin de ne pas gêner le passage des piétons. Les branches ne doivent pas dépasser ni chez le voisin, ni sur la chaussée, ni cacher les panneaux de signalisation.



DÉCHETS VERTS

Les déchets issus des activités de jardinage, d'élagage et de désherbage ne peuvent en aucun cas être brûlés à l'air libre, ni dans des incinérateurs. Un arrêté préfectoral l'interdit en agglomération et le code de l'environnement et le règlement sanitaire départemental stipule clairement que le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit. Attention en cas de non-respect, une contravention de 450€ peut être appliquée pour un particulier.



ENCOMBRANTS

Pour les objets encombrants et lourds, la déchetterie est à votre disposition, il est interdit de les abandonner près des containers, sur un terrain vague ou dans la nature.

Information sur la déchetterie de Longwy : Nous rappelons que les habitants de la commune peuvent utiliser les services de la déchetterie de Longwy (ZI du Pulventeux). Pour y avoir accès, il convient de disposer d'une carte électronique obligatoire, qui s'obtient sur simple demande au siège de la Communauté d'Agglomération de Longwy (CAL, 2 rue de Lexy à Réhon).

Quelques consignes significatives :

- . Accès limité à 25 passages/an, passages supplémentaire payants : 4€/passage (par achat de 5, à consommer dans l'année en cours).
- . L'utilisateur doit faire le tri dans les affaires et produits qu'il dépose.
- . L'utilisateur doit respecter l'agent préposé au gardiennage de la déchetterie en charge du bon fonctionnement des équipements.

Horaires d'ouverture :

- **Du 1^{er} novembre au 31 mars :**
du lundi au samedi de 10h à 18h
Le dimanche de 10h à 13h.
- **Du 1^{er} avril au 31 octobre :**
du lundi au samedi de 10h à 19h
Le dimanche de 10h à 13h
- **Fermeture les jours fériés.**

Petit rappel :

- . Ramassage des ordures ménagères, le mercredi sur toute la commune
- . Ramassage du tri sélectif, le mardi sur toute la commune.
- . Vous pouvez déposer vos piles et accumulateurs usagés ainsi que vos cartouches d'imprimantes dans la boîte prévue à cet effet à l'accueil de la Mairie.



SÉCURITÉ DEVANT LES ÉCOLES, L'AFFAIRE DE TOUS

En cette période de mauvais temps, et au vu du spectacle récurrent qui nous est donné à voir, celui de certains parents ou accompagnateurs trop pressés qui prennent des libertés avec le code de la route ou en oublient les règles élémentaires quand il s'agit de déposer leurs enfants à l'école au détriment de la sécurité d'autres enfants. Nous rappelons que le stationnement et l'arrêt de véhicules sont strictement interdits sur les trottoirs, sur les passages piétons et sur la chaussée. Désormais, en cas de non-respect de ces règles, les agents de la police verbaliseront plus strictement les contrevenants. Pour la sécurité des enfants et de tous, respectons le code de la route et n'hésitons pas à faire quelques mètres à pied !



NUISANCES SONORES : RESPECTEZ VOS VOISINS

Afin de préserver la tranquillité et la qualité de vie à laquelle chacun aspire, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, scie mécanique, etc... doivent être effectués en respectant

les créneaux horaires suivants :

- . du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30
- . les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- . les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Si vous devez réaliser des travaux sur une longue période, prévoyez d'en informer les riverains de votre lieu de résidence. Vous organisez une soirée, il est important de prévenir vos voisins.



PROPRIÉTAIRE D'ANIMAUX



Vous êtes responsable de votre animal de compagnie, vous ne devez pas le laisser circuler sans qu'il soit tenu en laisse. Vous ne devez pas laisser vos chiens souiller la voie publique par leurs déjections, ainsi que les trottoirs, les rues, les pelouses, les espaces verts et les terrains de jeu pour les enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout le domaine public communal.

Crottes non ramassées =

risque d'amende de 35€ (article R632-1 du code pénal). C'est aussi la loi.

SUS AUX ÉPAVES !

Un véhicule qui n'est pas en état de rouler, qu'il soit en panne ou accidenté, ne peut stationner sur la voie publique. Le propriétaire est responsable de son évacuation, à ses frais, par le garagiste ou le dépanneur de son choix.



Attention :

le propriétaire d'un véhicule abandonné sur le domaine public ou sur un lieu non autorisé, peut encourir une contravention de 5ème classe qui peut aller jusqu'à 1500€ prévue par l'article R635.8 alinéa 1 du code de l'environnement. En ce qui concerne les entreprises, l'amende peut aller jusqu'à 75000€.

Si vous repérez une épave :

signalez- la au commissariat de Police (03 82 24 30 01), qui fera procéder à son enlèvement après les vérifications d'usage, ou aux agents de la ville dûment assermentés.

STATIONNEMENT



En matière de stationnement, certaines habitudes ont la vie dure et peuvent désormais vous coûter cher, si vous persistez à ne pas en changer.

Stationner sur un trottoir, même à cheval sur la chaussée, c'est interdit ! Pour cette infraction, la police nationale procèdera à la verbalisation des contrevenants, cela vous coûtera 135€.

PARKING HEUMONT

Suite à des demandes, les habitants de certains quartiers d'Heumont, souhaiteraient que les résidents des immeubles collectifs privilégient, dans la mesure du possible, l'utilisation de leurs parkings privés à l'arrière des bâtiments.



TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC

Il faut demander une autorisation à la mairie pour tout travaux impactant le domaine public tel que :

- Création sur un trottoir d'un bateau d'accès à une propriété ou un garage
- Installation de clôtures ou de palissades scellées dans le sol
- Pose de canalisations et autres réseaux souterrains

Permis de stationnement

Il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de stationnement pour les travaux suivants :

- Ravalement de façade (installation d'échafaudage ou de palissade)
- Pose d'une benne à gravats ou d'échafaudage sur le trottoir
- Dépôt de matériaux nécessaires à un chantier (tas de sable par exemple..)
- Stationnement provisoire d'engin (grue, camion-nacelle...)
- Stationnement d'un camion de déménagement ou d'un monte-meuble...
- Pose de baraque de chantier....



ÉTAT CIVIL



Au cours de l'année 2020, la commune a enregistré :

30 Naissances, 24 Décès

Et célébré : 7 Mariages et 6 Pacs

GROUPE MAJORITAIRE CONTINUONS POUR RÉHON

La liste « Continuons pour Réhon » remercie les électrices et les électeurs qui ont bravé la crise sanitaire pour se rendre aux urnes le 28 juin 2020 et nous ont ainsi permis de remporter les élections avec près de 61% des voix.

Les réhonnaises et réhonnais ont compris qui défendrait le mieux leurs intérêts, ont voté pour un vrai programme dont le seul but était le bien-être des habitants et non nos intérêts personnels.

Après maintes critiques de la part des listes adverses qui n'ont eu de cesse que de se mépriser eux-mêmes pour enfin de compte fusionner ; Quelle crédibilité ! Une fusion qui n'avait qu'un but, ils l'ont eux-même déclaré : faire tomber le Maire actuel.

Lors de la campagne électorale, nous avons gardé notre ligne de conduite et notre programme, notre but ultime : le respect de notre programme. (Et pourtant si nous avions dû être aussi méchant que nos opposants) nous aurions pu, au premier tour déposer un recours contre le candidat tête de liste « Rehonouveau », nous avons remarqué de nombreuses erreurs sur la campagne, notamment les bulletins de vote et autres, ce qui aurait annulé sa liste, mais nous lui avons laissé l'occasion de se présenter au second tour.

Pour rappel, les élections de la commune de Morfontaine ont été annulées pour des faits moindres et semblables.

Mais ne tombons pas comme eux dans la critique permanente, avançons dans le seul but de respecter notre programme !

Comme nous l'avons annoncé dans nos différents tracts et communiqués de presse, nous allons poursuivre, en priorité, les actions engagées :

- Poursuite du déploiement de la fibre optique : il est pratiquement terminé, les armoires sont posées et raccordées. Il ne faut pas confondre déploiement et branchement chez les particuliers (fin de la commercialisation au printemps 2021).
- La ZAC de la Harange, dont les premières constructions vont commencer. Plusieurs permis viennent d'être signés : 45 parcelles individuelles et un collectif de 26 logements par MMH. Des logements adaptés pour les seniors sont à l'étude. Le 15 octobre était la date d'ouverture de la ZAC et la remise officielle à la commune par la SOLOREM, mais pas les premières constructions comme il a été dit dans la presse, il fallait encore que les acquéreurs signent les actes chez le notaire.
- Le Square dit des Mélèzes est en bonne voie d'achèvement pour la fin d'année 2020.

Il faut oublier le passé et se tourner vers l'avenir, suivre notre programme et le respecter en priorisant bien sûr les dossiers et n'engager les dépenses que dans le cadre d'une gestion rigoureuse des finances communales comme cela a été le cas précédemment.

Notre programme qui s'articule autour de 3 objectifs :

- Améliorer le cadre de vie
- Renforcer le lien social
- Aider à l'implantation d'activités économiques

En cette période sombre et morose, cette crise sanitaire qui s'éternise, restons tous solidaires comme nous l'avons fait lors de la première crise. Une citation dont nous ne savons quel en est l'auteur :

« Faites des projets en silence et laissez les succès faire du bruit. »

GROUPE D'OPPOSITION ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE REHON

Chères concitoyennes, chers concitoyens :

L'ensemble des membres des groupes d'opposition de Mrs Danloy Jean Paul et Pronesti Antoine vous remercient sincèrement pour vos suffrages, vos encouragements et votre cordialité lors des élections municipales.

En ce qui concerne les résultats de cette élection nous avons retenu un enseignement fort : "En effet, il y avait réellement une volonté de changement à Réhon, mais le matraquage médiatique, les caricatures désobligeantes et les contrevérités en notre défaveur l'ont emporté sur toutes les autres considérations alors que notre liste était composée de personnes compétentes, qualifiées et expérimentées".

La presse locale a largement soutenu M. Weber dans de nombreux articles pendant la campagne électorale alors qu'en ce qui nous concerne, nous avons souvent été dévalorisés et déconsidérés d'une manière ou d'une autre avec des titres peu engageants.

De plus, la page FaceBook de notre commune qui se devait d'être neutre lors de la période électorale est devenue également un lieu de propagande pour M. Weber.

Enfin, nous ne reviendrons pas sur le taux d'abstention de plus en plus alarmant qui prouve d'une manière évidente la rupture entre le monde politique et la population. Nous avons accepté le résultat qui s'est imposé à nous et allons tout mettre en œuvre pour défendre les intérêts de la commune.

Pour votre information, les conseillers actuels du groupe d'opposition, présents au Conseil Municipal sont : Judith Azevedo-Jeunesse, Antoine Pronesti, Olivier Schmitt, Christelle Risse et Isabelle Mazzichi.

Vous pouvez nous suivre sur notre page facebook

"Rehon opposition". Cette page a été créée afin d'informer et d'échanger avec les administrés.

Dès le début du mandat et lors de nos premiers Conseils Municipaux, nous avons révélé une fois de plus des dysfonctionnements. En effet, nous avons pointé des erreurs dans le montant des indemnités des élus confirmées par les autorités compétentes.

Alors que nous pensions avoir de fortes personnalités au sein de la majorité actuelle, nous avons été surpris par l'absence de réaction de certains face à la désolidarisation de M. le Maire lors du partage des indemnités avec ses colistiers.

A noter que la majorité a voté pour un adjoint supplémentaire. A présent, notre commune compte 13 élus rémunérés (mairie+CAL)

Notons également que M. le Maire a augmenté les montants de ses "délégations" tout en diminuant simultanément notre présence dans les commissions municipales et en ne nous accordant aucune place dans les délégations extérieures.

De fait, sans aucune possibilité d'action et muselés par une majorité municipale sans partage, M. Danloy et Mme Rougeaux ont préféré démissionner pour s'affranchir d'une autocratie municipale révélatrice d'une politique communale sans partage.

Dans les promesses de campagne, la fibre était annoncée pour cet été, et début octobre 2020 M. le Maire annonçait l'arrivée des premiers constructeurs sur la ZAC pour la mi-octobre. La réalité est toute autre : pas de fibre avant le printemps 2021, pas de construction dans l'immédiat dans la ZAC et aucune information sur le projet de la nouvelle école (projet né en 2017).

Quant à la gratuité des salles communales pour les élus que nous avons signalée en marquant notre opposition au deuxième conseil, nous attendons encore que l'actuelle majorité se prononce. En effet, M. le Maire semble être opposé à cette demande préférant accorder une remise symbolique à ses colistiers. Affaire à suivre...

Nous tenons à rendre un hommage ému à nos colistiers Jean Paul De Araujo et Bertrand Bilque décédés récemment. Nous apportons tout notre soutien aux familles ainsi qu'à Jacqueline Flamion pour la perte de son fils Romain.

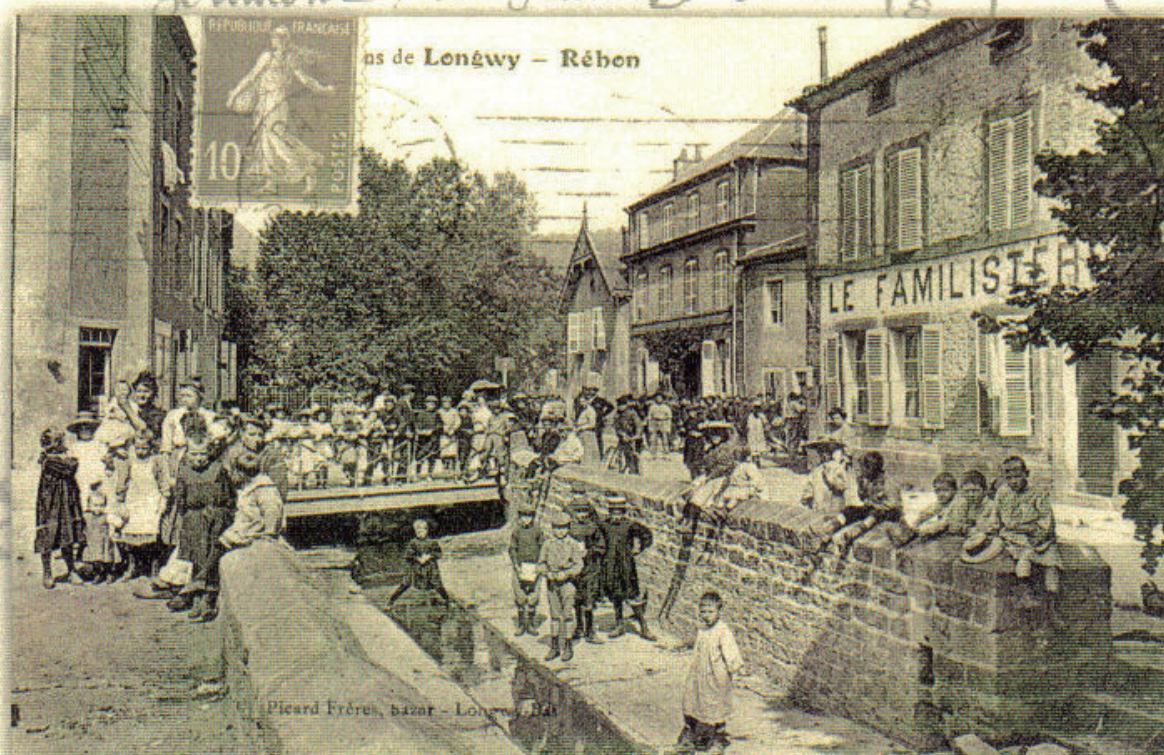
En cette fin d'année compliquée, nous avons une pensée émue et chaleureuse envers les personnes touchées par la Covid-19.

Malgré cette crise sanitaire que nous traversons, nous ne pouvons que vous souhaiter le meilleur pour l'année qui s'écoule et pour les prochaines années.

Mme. Arlette BANCK – Mme. Martine BERTRAND
M. René BRÉDEN – M. Aimé TARNUS

FAMILLES DE RÉHON-HEUMONT

De 1594 à 1920



CERCLE GÉNÉALOGIQUE DU PAYS DE LONGWY

<http://genealogie-pays-de-longwy-545.fr>

TOME 1

1-ABBONDAZA À 1302-CAMBRÉSY